

COMMUNAUTÉ MÉTISSE DU DOMAINE DU ROY
ET DE LA SEIGNEURIE DE MINGAN (CMDRSM)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 septembre 2016

Votre conseiller de choix
dans vos stratégies d'affaires.



TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 30 septembre 2016

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	1
ÉTATS FINANCIERS :	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de
Communauté Métisse du Domaine du Roy
et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM)

Nous avons procédé à l'examen de l'état de la situation financière de la **Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan** au 30 septembre 2016 ainsi que des états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par l'Organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Potvin CPA et Associés SENC

1

Saguenay, le 1^{er} novembre 2016

¹ Par Pierre-Albert Potvin, CPA auditeur, CA

Votre conseiller de choix dans
vos stratégies d'affaires.

Tél. 418 698-6868
Télec. 418 698-6228
contact@potvincpa.com
1700, boulevard Talbot, bureau 340
Saguenay (Chicoutimi) QC G7H 7Y1
www.potvincpa.com

RÉSULTATS

Exercice terminé le 30 septembre

2016

2015

« Non audité »

PRODUITS

Cotisations annuelles	99 998 \$	64 752 \$
Fonds de défense		
Cotisations	65 194	67 791
Subventions publiques	-	6 786
Autres revenus	12 065	10 574
	<u>177 257</u>	<u>149 903</u>
	-----	-----

CHARGES

Allocation de coordination	-	4 000
Assurance responsabilité	1 307	1 225
Courrier et frais postaux	731	1 000
Dépenses diverses	1 923	547
Déplacements, repas et hébergement	5 680	7 842
Fonds de défense		
Frais d'expertise et honoraires professionnels subventionnés	-	6 786
Frais de déplacements, repas et affectation	-	2 451
Honoraires juridiques	60 194	56 928
Honoraires de recherches	-	8 411
Règlement de poursuite	5 000	-
Fournitures et frais de bureau	5 443	5 243
Honoraires professionnels	5 260	6 352
Intérêts et frais bancaires	1 258	1 169
Publicité et dons	1 512	20
Salaires registraire et adjointe	34 748	33 545
Services publics et Internet	3 218	2 315
Amortissement de l'exercice	700	659
	<u>126 974</u>	<u>138 493</u>
	-----	-----
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	50 283 \$	11 410 \$
	=====	=====

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 30 septembre

2016

2015

« Non audité »

	Fonds de défense	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	- \$	1 718 \$	12 429 \$	14 147 \$	2 737 \$
Excédent des produits sur les charges	- (700)	50 983	50 283	11 410
Investissement en immobilisations corporelles	-	1 228 (1 228)	-	-
Virements interfonds (note 3)	25 000	- (25 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	25 000 \$	2 246 \$	37 184 \$	64 430 \$	14 147 \$

BILAN

30 septembre

2016

2015

« Non audité »

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse - compte courant	45 360 \$	17 793 \$
Encaisse - compte d'épargne	119 967	119 907
Encaisse - compte en fidéicommiss	5 589	774

	170 916	138 474
--	----------------	---------

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

	2 246	1 718
--	--------------	-------

	173 162 \$	140 192 \$
--	-------------------	------------

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 5)	19 624 \$	1 385 \$
---------------------	------------------	----------

APPORTS REPORTÉS DU FONDS DE DÉFENSE (note 6)

	89 108	124 660
--	---------------	---------

	108 732	126 045
--	----------------	---------

ACTIF NET

Fonds de défense	25 000	-
Investi en immobilisations corporelles	2 246	1 718
Non affecté	37 184	12 429

	64 430	14 147
--	---------------	--------

	173 162 \$	140 192 \$
--	-------------------	------------

ÉVENTUALITÉS (note 7)

APPROUVÉ

administrateur

administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 septembre

2016

2015

« Non audité »

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent des produits sur les charges	50 283 \$	11 410 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement des liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	700	659
	50 983	12 069
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Créditeurs	18 239	(2 633)
	69 222	9 436

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 228)	(434)
---	------------------	---------

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Variation des apports reportés	(35 552)	(36 557)
--------------------------------	-------------------	------------

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

32 442 (27 555)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT

138 474 166 029

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN

170 916 \$ 138 474 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de :

Encaisse - compte courant	45 360 \$	17 793 \$
Encaisse - compte d'épargne	119 967	119 907
Encaisse - compte en fidéicommiss	5 589	774
	170 916 \$	138 474 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 septembre 2016

« Non audité »

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué le 4 janvier 2005 en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, a pour objectif d'identifier, représenter et défendre les droits des métis sur le territoire du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

Les membres de l'organisme Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan sont :

- Toute personne membre d'un clan qui doit s'auto-identifier comme Métis et être reconnu comme tel par la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan. Un membre ne peut appartenir à d'autres organisations autochtones dont les membres s'identifient autrement que comme Métis.

Un membre obtient sa reconnaissance officielle dans les 30 jours suivant son inscription et du paiement de sa première cotisation. Ces conditions remplies, son nom est inscrit au Grand Registre de la Communauté par le registraire de la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan et sa qualité de membre est maintenue tant que ses cotisations sont à jour.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers conformément Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 septembre 2016

« Non audité »

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à titre de produits lorsque l'Organisme reçoit les immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effet raisonnable.

Les produits de cotisations annuelles sont constatés lors du paiement et sont répartis en fonction de la période visée par cette cotisation. Les montants encaissés qui ne satisfont pas aux critères de constatation de produits sont inscrits à titre de produits reportés.

Apports reçus sous forme de services et fournitures

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'Organisme à assurer la prestation de ses services et la Ville de Saguenay offre un local gratuitement à l'Organisme pour établir ses bureaux. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et du fonds de défense. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédateurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 septembre 2016

« Non audité »

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Coûts de transaction

L'Organisme comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant au taux de 30 %.

3. VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS INTERNES

Les administrateurs de l'Organisme ont décidé de transférer des surplus d'un montant de 25 000 \$ du fonds non affecté au fonds de défense. L'Organisme ne peut utiliser à d'autres fins ce montant grévé d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 septembre 2016

« Non audité »

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2016</u>		<u>2015</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	<u>8 284 \$</u>	<u>6 038 \$</u>	<u>2 246 \$</u>
			<u>1 718 \$</u>

5. CRÉDITEURS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Comptes fournisseurs et charges à payer	19 027 \$	499 \$
Salaires à payer	386	370
Sommes à remettre à l'État	211	516
	<u>19 624 \$</u>	<u>1 385 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 septembre 2016

« Non audité »

6. APPORTS REPORTÉS DU FONDS DE DÉFENSE

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Solde au début	124 660 \$	161 217 \$
Cotisations des membres au fonds de défense	29 642	31 233
Subvention publique	-	6 786
	<u>154 302</u>	<u>199 236</u>
	-----	-----
Frais d'expertise et honoraires professionnels	-	(6 786)
Frais de déplacements, repas et affectation	-	(2 451)
Honoraires juridiques	(60 194)	(56 928)
Honoraires de recherches	-	(8 411)
Règlement de poursuite	(5 000)	-
	<u>(65 194)</u>	<u>(74 576)</u>
	-----	-----
Solde à la fin	<u><u>89 108 \$</u></u>	<u><u>124 660 \$</u></u>

Tel qu'indiqué à la note 3, un montant supplémentaire de 25 000 \$ a également été affecté au fonds de défense par les administrateurs de l'Organisme.

7. ÉVENTUALITÉS

Les démarches judiciaires entreprises par la Communauté dans la cause Corneau (dans le but de défendre les droits des métis sur une partie du territoire du Québec) ont pris fin le 15 septembre 2014. Un jugement défavorable a été rendu le 10 février 2015. Suite à ce jugement, l'Organisme a pris la décision d'aller en appel. La cause devrait être entendue le 12 décembre 2016. L'Organisme croit au bien-fondé de sa défense devant les tribunaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement de cet appel. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

Tout montant que la Communauté pourrait être appelée à verser sera considéré comme charge de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 septembre 2016

« Non audité »

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Communauté est apparentée aux clans Métis Charlevoix, Métis de Chicoutimi, Métis du Grand Brûlé, Métis Métabetchouan, Métis de la Manic, Métis Ouananiche et Métis Pikauba. Les clans collectent des cotisations au nom de la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

Au cours de l'exercice précédent, l'Organisme a versé 4 000 \$ à des administrateurs pour divers services. Aucun montant n'a été versé pour 2016.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 30 septembre 2016.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2015 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2016.